

# Les Prix de la création - F.A.Q.

## Quelle est la date limite pour participer à chaque prix?

Prix de la nouvelle : inscription du 1er septembre au 1er novembre

Prix du récit : inscription du 1er janvier au 1er mars

Prix de poésie : inscription du 1er avril au 1er juin

Le texte doit être soumis durant la période d'inscription prévue pour la catégorie. Ainsi, nous n'accepterons pas de textes pour le Prix de poésie ou du récit durant la période d'inscription du Prix de la nouvelle, etc. Les candidats et candidates ont jusqu'à la date limite, à 17 h 00 (heure de l'Est), pour remplir leur formulaire d'inscription, intégrer leur texte, et procéder au paiement des frais d'inscription.

## Pourquoi l'heure limite est-elle fixée à 17 h 00 (heure de l'Est)?

Il fallait fixer une heure limite précise. Il est presque impossible pour nous de faire un suivi en fonction de l'heure dans le fuseau horaire des candidats et candidates. Ainsi à 17h00 heure de l'Est, il est 14 h 00 dans l'Ouest, et pour toute assistance à la dernière minute, vous aurez une plus grande probabilité d'obtenir une réponse au courriel [prixcreation@radio-canada.ca](mailto:prixcreation@radio-canada.ca)

## Je clique sur le bouton « inscription » mais le formulaire ne s'affiche pas, pourquoi?

Le formulaire d'inscription s'ouvre dans une nouvelle fenêtre. Pour pouvoir afficher le formulaire et le remplir, assurez-vous d'autoriser les fenêtres « pop-up » dans votre navigateur.

De plus, le formulaire d'inscription pour un prix n'est en ligne que pendant la période d'inscription du prix. En dehors de la période d'inscription, le bouton est désactivé.

## Combien de textes recevez-vous chaque année?

Nous recevons plus de 2000 textes par an, répartis presque équitablement entre les nouvelles, les poèmes et les récits (le récit étant légèrement plus populaire que les deux autres catégories).

## **Y a-t-il un âge minimum pour participer?**

Il n'y a pas de restriction d'âge pour participer à la compétition. En revanche, pour les personnes mineures, votre formulaire d'inscription doit être signé par un parent ou, le cas échéant, votre tuteur. L'âge de la majorité est fixé à 18 ans en Alberta, Manitoba, Ontario, Île-du-Prince-Édouard, Québec et en Saskatchewan et à 19 ans en Colombie-Britannique, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Territoires du Nord-Ouest, Nouvelle-Écosse, Nunavut et au Yukon. À noter : il n'y a pas de catégorie « jeunesse ». Les jeunes auteurs sont donc jugés avec tous les autres (anonymement).

## **Où peut-on lire les textes primés des années précédentes?**

Vous pouvez lire les textes primés l'année précédente sur [ICI.Radio-Canada.ca/icionlit](http://ICI.Radio-Canada.ca/icionlit). Toutes les présentations, ainsi que les 5 textes primés par concours sont en ligne sur [Radio-Canada.ca/arts](http://Radio-Canada.ca/arts)

*Un recueil rend hommage aux gagnants entre 2001 et 2006 : Un ton, une voix, un texte... Prix littéraires Radio-Canada (2001-2006), publié par XYZ Éditeur.*

## **Quand les noms des gagnants seront-ils dévoilés?**

Les noms des gagnants sont dévoilés quelques mois après la fin de la période d'inscription :

- la nouvelle : annonce en avril
- le récit : annonce en septembre
- la poésie : annonce en novembre

## **Puis-je utiliser un nom de plume? Dois-je créer un pseudonyme pour m'inscrire?**

N'utilisez ni pseudonyme, ni nom de plume dans votre formulaire d'inscription. Utilisez votre véritable nom, puisque le formulaire a une valeur légale et que les textes sont jugés de façon anonyme.

Si vous êtes sélectionné, vous pourrez par contre publier sur notre site sous le nom de plume qui vous conviendra, en en faisant la demande à la personne qui prendra contact avec vous.

## **Qu'entend-on par « œuvre déjà publiée »?**

Toute œuvre ayant été publiée en ligne ou sur papier par une maison d'édition, ou dans une revue, un recueil, etc., ou enregistrée à des fins de diffusion est considérée comme publiée et, donc, non admissible. En revanche, une œuvre publiée sur un blogue personnel pourrait être admissible. Consultez le règlement sur notre site et/ou communiquez avec nous si vous souhaitez vérifier l'admissibilité de votre texte.

## **Conservez-vous les droits sur mon œuvre?**

Vous conservez vos droits sur votre œuvre.

Cependant, si vous êtes finaliste ou gagnant, Radio-Canada peut afficher votre texte en ligne de façon exclusive pendant un an à partir de sa publication. Une fois la période d'un an écoulée, vous pouvez publier votre texte où vous le désirez.

## **COMMENT PARTICIPER**

### **Qu'est-ce que Submittable? Pourquoi dois-je créer un compte?**

Les inscriptions se font exclusivement via le système d'inscription en ligne Submittable. Pour pouvoir participer aux prix, vous devez créer un compte Submittable. Submittable est un site externe désigné par Radio-Canada qui respecte la politique de protection des renseignements personnels de Radio-Canada.

### **Peut-on soumettre plusieurs textes?**

Oui, vous pouvez soumettre autant de textes que vous souhaitez, pour un ou plusieurs prix. Le même texte ne peut pas être soumis à plusieurs prix. Veuillez noter que vous devez remplir un formulaire d'inscription et payer les frais d'inscription de 25 \$ pour chacun des textes présentés. Pour le Prix de poésie, vous avez la possibilité de regrouper plusieurs poèmes et de les présenter en une seule inscription, du moment que le compte total de mots ne dépasse pas 600 mots. Pour les deux autres prix (récit et nouvelle), il n'est pas permis de regrouper plusieurs textes en une seule inscription.

### **En combien d'exemplaires dois-je envoyer mon texte?**

[Poésie] Téléversez votre texte une seule fois. Si vous présentez un groupe de poèmes en une seule inscription, vous devez les rassembler dans un seul fichier électronique (vous ne pouvez téléverser qu'un seul fichier par inscription).

[Récit et Nouvelle] Une boîte pour rentrer directement votre texte est proposé sur la plateforme lors de l'inscription, dans un principe d'équité entre tous les participants et prévenir tout envoi d'un mauvais fichier ou une incompatibilité de fichiers.

## **Quels formats acceptez-vous?**

[Uniquement pour la poésie] Les formats acceptés sont les documents Word (.doc) et Rich text format (.rtf).

Attention à ne pas inclure votre nom dans le nom du fichier.

## **Comment faire pour compter les mots?**

Les limites de longueur imposées sont strictes. Les textes non conformes à cet égard seront rejetés. Indiquez le nombre de mots précis, et non une estimation.

Il est à noter que tous les éléments de textes inclus dans le fichier, incluant le titre (ou les titres, dans le cas d'un groupe de poèmes) sont comptabilisés dans le nombre de mots.

Si vous écrivez préalablement dans Word, le compte de mots apparaît en cliquant sur l'onglet Révision, puis Statistiques.

La plateforme Submittable va comptabiliser le nombre de mots de votre proposition : il est important de se baser sur ce compte car si vous dépassez ce nombre sur la plateforme le système ne vous permettra pas l'envoi.

## **Y a-t-il des sujets à ne pas aborder?**

Non, il n'y a aucune restriction en ce qui concerne les sujets abordés. Les membres du comité de sélection et du jury ne sont pas tenus de censurer les œuvres reçues. Les textes sont jugés d'après leur intérêt littéraire, la qualité de la langue, l'originalité du sujet et le style.

## **J'ai envoyé la mauvaise version de mon texte. Puis-je en envoyer une autre, ou apporter des changements?**

Malheureusement, étant donné la quantité de textes que nous recevons, il est impossible de les modifier ou de les remplacer une fois envoyés. Les frais d'inscription ne sont ni remboursables, ni transférables. Il vous reste cependant la possibilité de faire un nouvel envoi en vous acquittant à nouveau des frais d'inscription.

## **J'ai participé l'an dernier. Est-il possible de renvoyer le même texte?**

Tant que votre œuvre n'est pas publiée, vous pouvez renvoyer le texte ou une version mise à jour ou corrigée en vous conformant aux règlements. Étant donné que l'évaluation se déroule de manière anonyme, et que les membres du comité de sélection et du jury changent d'une année à l'autre, votre texte ne sera pas évalué par les mêmes personnes.

## **Qu'entend-on par « récit »?**

Un récit (histoire vécue) est un texte dans lequel l'expérience vécue prend le premier plan : voyage, aventure, épisode biographique ou autobiographique. Les faits doivent être réels et vérifiables, mais l'auteur peut recourir à des procédés littéraires pour les relater (peinture des caractères, intrigue, composition du récit, dialogues, techniques de narration, réflexions personnelles, humour...) L'œuvre doit être accessible à tous les lecteurs, c'est-à-dire qu'elle n'est pas destinée à un public spécialisé ni à des universitaires.

## **Est-il possible d'ajouter des illustrations?**

Non, votre texte ne doit comporter ni photos ni illustrations. Les œuvres soumises sont évaluées d'après leur intérêt littéraire uniquement. Les éléments visuels ne seront pas pris en considération.

## **Est-il possible de proposer un texte en même temps à un autre concours?**

Nous vous déconseillons de présenter votre texte à plusieurs compétitions en raison du travail que cela représente pour notre personnel, le comité d'évaluation et le jury. Si vous décidez malgré tout de soumettre votre œuvre à un autre concours ou à un magazine, et que l'on vous propose de publier votre texte, veuillez nous en informer dans les plus brefs délais afin que nous puissions exclure votre texte de la compétition. Prenez note que les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

## **FRAIS D'INSCRIPTION**

### **Comment dois-je régler les frais d'inscription?**

Pour vous inscrire et payer les frais, vous devez créer un compte Submittable, remplir le formulaire d'inscription en ligne, copier votre texte dans le formulaire à l'endroit indiqué puis payer en ligne au moment de l'inscription. Les moyens de paiement acceptés sont : Visa, Mastercard, American Express, Discover et Paypal.

### **Pourquoi exigez-vous des frais d'inscription?**

Des frais d'inscription de 25 \$ (taxes incluses) sont exigés pour chaque texte soumis. Le concours n'a aucun but lucratif, et tous les frais d'inscription contribuent à couvrir une partie des coûts administratifs, ce qui comprend les salaires des membres du comité de sélection et du jury qui sont des professionnels rémunérés et non des bénévoles. Sans ces frais d'inscription, les prix ne pourraient pas exister.

## **Faut-il payer les frais d'inscription de 25 \$ pour chaque texte envoyé?**

Vous devez payer les frais d'inscription de 25 \$ pour chaque texte soumis. Dans le cas des poèmes, le montant est le même qu'il s'agisse d'un poème long ou d'un recueil de plusieurs poèmes. Un seul formulaire et un seul paiement de 25 \$ suffisent, et le texte sera évalué dans son ensemble, du moment qu'il contient au maximum 600 mots (il n'y a pas de minimum requis).

## **Si j'envoie un groupe de poèmes, dois-je payer des frais d'inscription pour chaque poème?**

Dans le cas des poèmes, le montant est le même qu'il s'agisse d'un poème long ou d'un recueil de plusieurs poèmes. Un seul formulaire et un seul paiement de 25 \$ suffisent, et le texte sera évalué dans son ensemble, du moment qu'il contient au maximum 600 mots (il n'y a pas de minimum requis).